

# Ligne à 120 kV du **Grand-Brûlé– Dérivation Saint-Sauveur**

INFO-TRAVAUX • Été 2017

## Début des travaux : déboisement et construction de la ligne

Hydro-Québec entreprendra sous peu les travaux de déboisement et de construction de la ligne à 120 kV\* du Grand-Brûlé–Dérivation Saint-Sauveur.

Cette ligne de transport à 120 kV, d'une longueur de 42,5 km, reliera le poste du Grand-Brûlé, situé à Mont-Tremblant, à une ligne à 120 kV existante, située entre les postes de Saint-Sauveur et de Sainte-Agathe-des-Monts.

Elle contribuera à soutenir le développement économique, résidentiel, commercial et touristique de la région et comblera les besoins en électricité des 20 prochaines années.

\* kV = kilovolt, soit 1 000 volts.



Emprise de lignes à 735 kV  
où sera juxtaposée la ligne à  
120 kV du Grand-Brûlé–Dérivation  
Saint-Sauveur, à Montcalm

# ÉTAPES DES TRAVAUX



1

## Déboisement de l'emprise

On déboise l'emprise afin de permettre la construction d'une ligne de transport et d'assurer la sécurité du public, des travailleurs et du réseau. Le type de déboisement est déterminé notamment selon la hauteur des arbres, le type de végétation en place et la présence de milieux sensibles.

En terres publiques, un entrepreneur effectue les travaux de déboisement. Le bois marchand est généralement acheminé vers les usines de transformation de la région pour en faire du bois d'œuvre qui servira à la construction ou à la rénovation résidentielle.

En terres privées, les travaux peuvent être réalisés par le propriétaire selon un contrat rémunéré qui lui est offert ou par un entrepreneur forestier. Le déboisement est encadré par l'Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier. Le bois est coupé selon les longueurs demandées par le propriétaire (minimum 4 pieds) et est laissé en bordure d'emprise pour être récupéré par ce dernier.



2

## Aménagement des chemins et des sentiers temporaires

Les travaux de déboisement et de construction peuvent nécessiter l'amélioration des chemins existants et l'aménagement de chemins temporaires. Lorsque c'est possible, on aménage les chemins temporaires dans l'emprise de la ligne, tout en assurant la protection des éléments sensibles (ex. : milieux humides, traversés de cours d'eau). Comme certains chemins sont également empruntés pour d'autres usages, Hydro-Québec prend toutes les mesures pour favoriser une utilisation conjointe et sécuritaire avec les autres utilisateurs. En terres privées, des permissions sont obtenues auprès des propriétaires touchés et des ententes sont prises concernant les modalités de circulation.



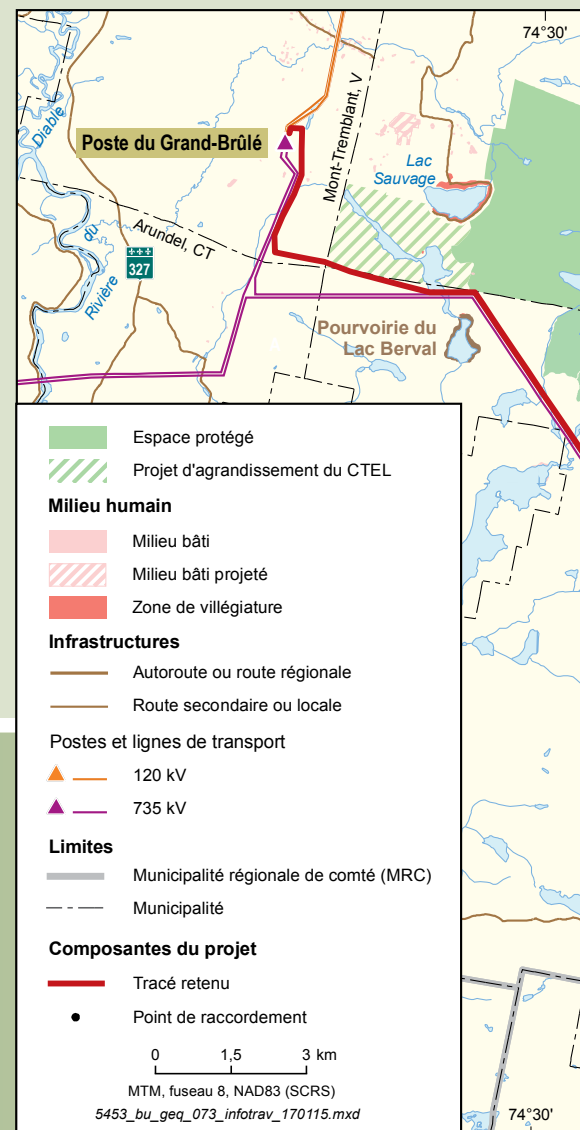
3

## Mise en place des fondations des pylônes

Cette étape exige des travaux d'excavation, de remblayage et de nivellement. Le type de fondations et les méthodes d'installation varieront selon le type de pylône, la nature du sol et la profondeur du socle rocheux.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

[www.hydroquebec.com/comprendre/transport/construction-ligne.html](http://www.hydroquebec.com/comprendre/transport/construction-ligne.html)





4

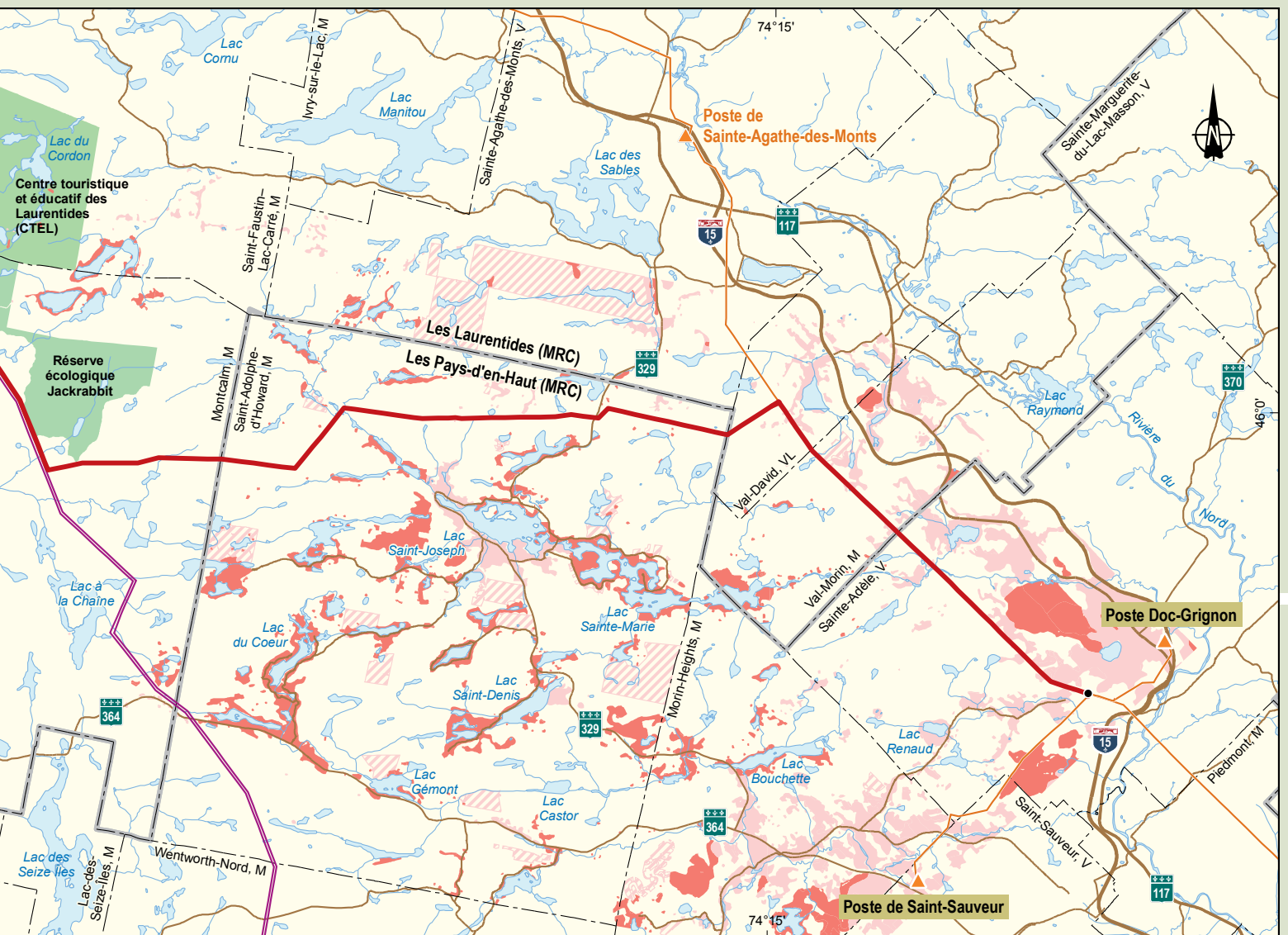
## Assemblage des pylônes, déroulage des conducteurs et mise sous tension

La construction de la ligne elle-même comprend plusieurs étapes : assemblage des pylônes au sol, levage des pylônes, installation des chaînes d'isolateurs, pose des conducteurs, des câbles de garde et des contrepoids. Ces travaux sont réalisés par différents corps de métier.

5

## Remise en état des lieux

Cette dernière étape de la construction comprend le nettoyage (débris et déchets) des aires de travail, le nivelage et le profilage du terrain, le démantèlement des accès temporaires, le comblement des ornières, la végétalisation ou l'ensemencement adapté aux aires de travail (bande riveraine, milieux humides, etc.) et la remise en état des infrastructures (ex. : routes, ponts, ponceaux, clôtures, etc.). En terres privées, on fait une visite sur le terrain en compagnie du propriétaire pour s'assurer que les travaux de remise en état ont été réalisés à sa satisfaction.



## Réalisation des travaux

Les travaux de déboisement et de construction seront confiés à des entrepreneurs spécialisés qui seront choisis à la suite d'appels d'offres publics.

## Surveillance environnementale du chantier

Durant les travaux, un représentant d'Hydro-Québec sera présent sur le chantier et veillera à ce que les travaux soient effectués en conformité avec les engagements relatifs à la protection de l'environnement. Il s'assurera également de la qualité d'exécution des travaux et de la remise en état des lieux à la fin du chantier.

## Horaire des travaux

Les travaux auront lieu du lundi au vendredi, entre 7 h et 19 h. Exceptionnellement, des manœuvres et des travaux pourraient être effectués en dehors des heures prévues et les fins de semaine. Dans ce cas, les autorités municipales concernées en seraient avisées au préalable.

## Sécurité et partage des sentiers et des accès

Pendant les travaux, la sécurité des utilisateurs de véhicules tout-terrain (VTT) et de motoneiges sera assurée par des mesures particulières (signalisation, balisage, sentier réservé) permettant une utilisation conjointe et harmonieuse durant les travaux de déboisement et de construction de la ligne.

Hydro-Québec invite les utilisateurs de VTT et de motoneiges ainsi que les villégiateurs à la plus grande prudence à proximité du chantier de construction. Plusieurs équipements étant en exploitation, il est très important de tenir compte de la zone de travaux identifiée ainsi que de la signalisation aux abords du chantier.

## Appui concret au développement des communautés

Hydro-Québec veille à ce que la réalisation de ses projets soit une occasion de contribuer au développement des communautés d'accueil, grâce à son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI).

Dans le cadre du présent projet, elle versera aux organismes admissibles un montant équivalant à 1 % de la valeur initialement autorisée des installations visées par le programme, une fois les travaux de construction commencés. Ce montant s'applique à des initiatives qui ont pour but d'améliorer le cadre de vie des communautés.

## Calendrier de réalisation

Déboisement de l'emprise	Été–automne 2017
Aménagement des accès	Été–automne 2017
Construction de la ligne	Hiver–automne 2018
Remise en état des lieux et mise en service de la ligne	Automne 2018

[www.hydroquebec.com/grand-brule-saint-sauveur](http://www.hydroquebec.com/grand-brule-saint-sauveur)

## Pour plus d'information

SOPHIE LAMOUREUX  
Conseillère – Relations avec le milieu  
Courriel : lamoureux.sophie@hydro.qc.ca

Ligne **Info-projets**  
1 800 465-1521, poste 6022

*This publication is also available in English.*  
2017E0177-F-REV